

**DÉLIBÉRATION N°2020-21_32
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 14 décembre 2020

1-Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2020

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 26 Membres représentés : 8 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2020.

Besançon, le 17 décembre 2020

Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services


Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe n°2 : PV du CA du 1^{er}/12/2020 (approuvé le 14/12/2020)

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Séance du mardi 1^{ER} décembre 2020
(approuvé le 14 décembre 2020)

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Membres présents en début de séance : 29

Membres représentés en début de séance : 5

Membres présents ou représentés en début de séance : 34

MEMBRES PRESENTS

COLLEGE A (7)

- Mme le professeur Macha WORONOFF (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SANTÉ)
- M. le professeur Pascal FABRE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SJEPG)
- Mme le professeur Thérèse LEBLOIS (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)
- M. le professeur Benjamin GOLDLUST (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR SLHS)
- M. le professeur Frank PALMINO (Pour une université d'ambitions et de valeurs / IUT Belfort-Montbéliard)
- M. le professeur Daniel GILBERT (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR STGI)
- Mme le professeur Marie-Cécile PERA (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard)

COLLEGE B (6)

- Mme Catherine TIRVAUDEY, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SJEPG)
- M. Richard STEPHENSON, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR SLHS)
- Mme Virginie BLONDEAU-PATISSIER, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST)
- M. Jean-Luc TINCHANT, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UPFR SPORTS)
- M. Antoine PERASSO, maître de conférences (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR ST)
- Mme Laurence ANDERHUEBER, professeur agrégé (Pour une université d'ambitions et de valeurs / UFR STGI)

PERSONNELS BIATSS (6)

- M. Emmanuel LAURENT (SNPTES – UFR SANTÉ)
- Mme Christine QUILLET (UNSA Education - CLA)
- Mme Marie-Pascale BEHRA (CGT-FERC Sup – UFR SLHS)

- Mme Laurène LASSAUGE (Pour un engagement Responsable, Humain et Constructif – UFR STGI)
- Mme Maryse GRANER (Ensemble pour une université respectueuse ! - CLA)
- M. Matthieu THIVET (Ensemble pour une université respectueuse ! – UFR SLHS)

USAGERS (4)

- Mme Margaux MONTEILLHET (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
- Mme Clémence PITARD (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF)
- M. Matthieu GUINEBERT (CGT-SE et ASDE)
- M. Loïc DUBOSCLARD (L'Union estudiantine de l'université de Franche-Comté)

PERSONNALITES EXTERIEURES (3)

- M. Fabien THOMAS (CNRS)
- Mme Maude CLAVEQUIN (Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté) à partir de 14h30
- M. Philippe PETITCOLIN (coordinateur CFE-CGC GE Belfort)

MEMBRES REPRESENTES (9)

COLLEGE A (1)

- Mme le professeur Céline REYLE (Pour une université d'ambitions et de valeurs / OSU THETA)

COLLEGE B (2)

- M. David MARKEZIC, professeur agrégé (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / IUT Belfort-Montbéliard) à partir de 15h
- Mme Eve AFONSO, maître de conférences (Ensemble pour l'université de Franche-Comté / UFR ST) à partir de 17h30

USAGERS (1)

- Mme Marine VUILLERMOZ (Bouge ton campus avec tes associations et la BAF) à partir de 15h40

PERSONNALITES EXTERIEURES (5)

- Mme Anne VIGNOT (Communauté d'agglomération du Grand Besançon) à partir de 14h50
- M. Johann CUSSEY (directeur général d'Auréo Technology)
- Mme Marie DEVALLOIR (project Management Officer à Micro-Mega SA)
- Mme Florence BURGER (proviseure du lycée Edgar Faure) à partir de 17h
- M. Pascal MOREL (président de GIS CRB F. Cabanne)

MEMBRES ABSENTS (1)

- M. Bastien HÊCHE (UNI : Etudiez, on s'occupe du reste !)

PERSONNALITES INVITEES

- M. le Recteur ou son représentant Mme Maud Girin, adjointe au responsable du SIESR

- Mme Rabia DEGACHI (directrice générale des services)
- M. Guy LORENZELLI (agent comptable)
- Mme Lydia DJEFALIA (cheffe de cabinet)
- Mme Camille FERNANDES (directrice des affaires juridiques)
- Maître Caroline DUPUIS (huissier de justice)
- M. Antoine GONEZ (informaticien)

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 novembre 2020	4
2- Election à la vice-présidente du conseil d'administration.....	4
3- Élection du Bureau.....	7
4- Délégation de compétence du conseil d'administration à la présidente de l'université de Franche-Comté.....	8
5- Désignation de représentants du conseil d'administration au sein des conseils de services communs et de la commission de formation permanente	9
5.1 <i>Représentant au Conseil d'Orientation Stratégique du CLA.....</i>	9
5.2 <i>Représentants au Conseil de gestion des PUFC – Élection d'un enseignant-chercheur.....</i>	9
5.3 <i>Représentants au Conseil de gestion des PUFC – Élection de trois personnels BIATSS</i>	10
5.3.1 <i>Représentants au conseil documentaire du SCD – Election d'un étudiant.....</i>	11
5.3.2 <i>Représentants au conseil documentaire du SCD – Election d'un enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur</i>	11
5.4.1 <i>Représentants des personnels au conseil du SUMPPS.....</i>	12
5.4.2 <i>Représentants des étudiants au conseil du SUMPPS.....</i>	12
5.5 <i>Représentants au Conseil Stratégique du SUP-FC.....</i>	13
5.6 <i>Représentants à la Commission de formation permanente</i>	13
5.7 <i>Représentants à la fondation partenariale FC'INNOV</i>	14

(La séance est ouverte à 14 h 15, à distance par le biais de Zoom, sous la présidence de Mme Marie-Christine WORONOFF, Présidente de l'université de Franche-Comté)

Avant d'aborder le point 1, la Présidente de l'université indique que deux motions ont été déposées : l'une par l'intersyndicale et l'autre par Benjamin GOLDLUST.

M. GOLDLUST lit une motion largement inspirée de la motion présentée à l'UFR SJPEG (**annexe 3**).

Mme BEHRA fait savoir que cette motion peut être utilisée puisqu'elle recouvre tous les éléments de la motion présentée par l'intersyndicale.

La motion est mise au vote.

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 30 Membres représentés : 4 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 32 Pour : 30 Contre : 2
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la motion présentée par M. Benjamin GOLDLUST.

1- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 novembre 2020 (annexe 1)

En l'absence de remarques de la part des membres du conseil d'administration s'agissant du procès-verbal du conseil d'administration du 17 novembre 2020, celui-ci est mis au vote.

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 30 Membres représentés : 4 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 7 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la motion présentée par M. Benjamin GOLDLUST.

2- Election à la vice-présidente du conseil d'administration

La Présidente rappelle les dispositions statutaires et réglementaires qui s'appliquent pour l'élection à la vice-présidence du conseil d'administration.

La Présidente propose la candidature de M. Pascal FABRE et demande s'il y a d'autres candidatures.

[Personne d'autre ne se porte candidat.]

M. FABRE présente sa candidature *[extrait du verbatim]* :

« Merci. Bonjour chers amis et chers collègues.

Je vais vous présenter mon parcours.

Issu d'un milieu modeste (mes parents étaient postiers), j'ai suivi un cursus universitaire de formation en expertise comptable tout en préparant l'Agrégation d'Économie et de Gestion.

Recruté en tant que PRAG à l'université d'Orléans, il m'a été confié la responsabilité de la direction des formations comptables.

Ayant été élu au niveau national représentant des formations comptables et financières universitaires, j'ai été amené à défendre leurs intérêts auprès de l'ordre des experts-comptables, mais aussi du ministère.

C'est là où j'ai découvert les processus de décision ministérielle dont nous allons peut-être parler dans la suite de ce conseil et que nous avons un peu évoqués avec la motion contre la LPR.

Durant cette expérience de PRAG, je me suis aussi impliqué dans les formations universitaires, au management public, à une période où les collectivités locales tentaient de se doter d'outils de gestion modernes. J'ai encadré de très nombreux projets de ce type confiés aux stagiaires et apprentis par les collectivités. Ce qui m'a amené assez vite à constater que les outils de gestion du secteur privé n'étaient pas directement transposables au secteur public.

Tout cela étant assez mal documenté, j'ai pris la décision d'entamer un doctorat sur cette thématique. À l'issue de ma thèse, en 2006, j'ai été recruté comme Maître de conférences au sein du laboratoire des collectivités locales, un laboratoire à dominante juridique mais intégrant également des enseignants-chercheurs en Sciences de gestion et en Sociologie.

J'ai alors pris la direction du master Management public local qui vise à la formation de personnels travaillant au service des collectivités, à l'instar des personnels BIATSS de nos universités. Ceci m'a permis d'acquérir une bonne connaissance des collectivités locales, de leur fonctionnement et de leurs contraintes. Je suis d'ailleurs moi-même élu local. Mais cela m'a également permis de prendre conscience des difficultés auxquelles peuvent être confrontés les personnels agissant au service des élus, qu'ils soient fonctionnaires territoriaux ou BIATSS.

Parallèlement, j'ai poursuivi mon activité de recherche en étendant mon champ d'investigation aux universités et j'ai notamment travaillé sur le rôle des directeurs de composante dans la gouvernance des universités, mais aussi sur l'inadaptation des indicateurs d'évaluation utilisés par l'AERES, qui est devenue le HCERES.

Après mon habilitation à diriger des recherches en Sciences de gestion obtenue à l'université de Lorraine en 2010, j'ai passé la même année le concours d'agrégation supérieure en Sciences de gestion, que j'ai obtenu, devenant ainsi Professeur d'Université.

J'ai choisi l'université de Franche-Comté comme établissement d'affectation.

Il faut dire que, précédemment, j'avais une vision très positive de la ville, mais aussi de son université pour avoir participé à un séminaire sur le thème de la gouvernance des universités. Cela ne s'invente pas !

J'ai donc intégré l'UFR SJEPEG où j'ai pris, en 2011, la charge de Directeur de l'IAE à la demande de la très dynamique directrice de l'UFR, Catherine Tirvaudey. Avec mes collègues, j'ai travaillé à pérenniser notre offre de masters, mais également à renforcer nos collaborations avec nos collègues d'autres composantes, notamment STGI.

J'ai parallèlement participé aux négociations avec nos homologues bourguignons pour créer un laboratoire commun, le CREGO, puis aux négociations avec nos collègues mulhousiens pour qu'ils puissent nous rejoindre. Il s'agit d'un modèle de laboratoire unique à l'UFC puisqu'il bénéficie d'une triple tutelle universitaire : UFC, uB et université de Haute Alsace. Forts de cette réussite, nous avons aujourd'hui un laboratoire de Sciences de gestion commun à l'uB, à l'UFC et à l'UHA où je suis responsable de la coordination inter-établissements.

Durant mon expérience de direction de l'IAE, j'ai notamment été confronté à des problématiques transversales, entre sections CNU, entre composantes, entre laboratoires. Lorsque les collégiums ont été créés, j'ai réalisé qu'il s'agissait d'une structure particulièrement adaptée à la résolution de tels enjeux, notamment l'articulation formation-recherche. J'ai donc naturellement présenté ma candidature à la présidence du collégium de mon secteur disciplinaire, le collégium SJEG, présidence que j'assume depuis 2017.

Une fois élu, j'ai travaillé avec mes homologues des autres collégiums, ce qui m'a permis de conforter ma connaissance des autres disciplines au-delà de la vision que j'avais acquise de par mes travaux de recherche sur les universités.

Cette fonction m'a aussi amené à interagir avec les élus de la gouvernance. C'est dans ce contexte que j'ai rencontré Macha Woronoff. Lorsqu'elle m'a fait part de son souhait de se présenter à la présidence de notre établissement, sa compétence, son sérieux, sa capacité d'écoute que j'avais pu tester et éprouver précédemment m'ont convaincu de son aptitude à présider notre université. J'ai donc naturellement rejoint son équipe.

Macha Woronoff m'a fait part du rôle essentiel d'un VP CA dans la gouvernance d'une université et m'a proposé cette mission. Il s'agissait également de prendre en charge les finances, le pilotage, la gestion des moyens, tâche évidemment particulièrement lourde. Heureusement, je savais pouvoir disposer de services particulièrement efficaces, avec qui j'avais d'ailleurs collaboré depuis plusieurs années. J'ai considéré que je n'avais pas d'autre choix que d'aller jusqu'au bout de mon engagement. J'ai donc accepté de poser ma candidature, avec la volonté de prioriser trois objectifs particulièrement importants pour l'établissement, mais qui étaient également cohérents avec mon expérience de terrain.

Il s'agit du rapprochement avec l'uB, de la sauvegarde de l'autonomie financière de notre université et le dernier - que je qualifie dans sa globalité - de l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Quels sont ces objectifs prioritaires ?

Le premier, comme je l'ai dit, c'est le rapprochement avec nos collègues de l'uB. Ce rapprochement est nécessaire pour que nous construisions ensemble l'ESR qui nous permettra de pérenniser une formation et une recherche de haut niveau sur le périmètre Bourgogne Franche-Comté. Mais ceci doit être fait sans fusion ni regroupement imposé d'en haut et en concertation avec l'ensemble de notre communauté universitaire.

J'ai l'intime conviction qu'un tel rapprochement est possible d'autant plus que mon expérience avec la constitution de notre laboratoire GREGO me l'a confirmé. Nous avons mis nos forces en commun dans le respect de l'autonomie, dans le respect des justes intérêts de chacun et cela, je souhaite que nous puissions l'étendre à plus grande échelle, celle des interactions avec l'uB et, au-delà, avec UBFC et ses établissements membres.

Le deuxième est la sauvegarde de l'autonomie financière de notre université. Comme vous le savez tous, les moyens qui nous sont alloués par le ministère sont bien inférieurs à ce qu'imposent nos missions de formation et de recherche, en particulier une sous dotation chronique en matière de masse salariale, d'ailleurs parfaitement et cyniquement assumée par le ministère. Ce qui nous empêche d'effectuer les recrutements nécessaires, un bon accueil des étudiants et le maintien d'une recherche de qualité. Ceci nous oblige malheureusement à rester très prudents en matière de dépenses et à renforcer nos ressources propres.

J'ai pu constater, à l'université de Bourgogne, comme à l'université d'Orléans, les conséquences délétères des plans de redressement et l'impact que cela a pu avoir sur le personnel. Franchement, je ne souhaite pas cela à mon université.

Le troisième objectif – et pas le moindre – est celui de l'amélioration de la qualité de vie au travail, pour lequel je souhaite œuvrer en particulier au niveau de la simplification des procédures, mais aussi de l'amélioration des conditions de travail et de vie de nos

personnels et de nos étudiants. Comme beaucoup d'entre vous, j'ai souffert de procédures inutilement lourdes et d'outils bien intentionnés mais inutilement complexes. Or on peut, à mon sens, si on est à l'écoute de la gouvernance et si on consulte les personnels, alléger la charge de travail de chacun et améliorer le vécu quotidien par des procédures simplifiées et des outils mieux pensés et moins chronophage.

Je l'ai déjà expérimenté avec une petite équipe de collègues BIATSS et enseignants-chercheurs en simplifiant les procédures des comités de sélection, ceci avec quelques succès.

Cette question de la simplification est l'affaire de tous. Nous sommes nombreux, ici, et de sensibilités différentes à considérer qu'il s'agit d'une priorité. Je compte bien apporter ma contribution en facilitant les échanges et en apportant le soutien politique nécessaire à un groupe de travail que je suis en train de constituer, en partenariat avec le VP RH.

C'est d'ailleurs à mon sens la vocation essentielle d'un VP CA que d'assurer l'interface entre la gouvernance qui est elle-même soumise à des contraintes externes très fortes qu'il convient d'expliquer et le conseil d'administration dont toutes les sensibilités doivent être entendues et comprises. Ces sensibilités, je peux les comprendre et je peux les entendre car, vous l'avez compris, à un moment ou à un autre de mon parcours, elles ont aussi été les miennes. Si vous m'accordez votre confiance, ce sera le sens de ma mission.

Je vous remercie pour votre attention et je me tiens à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. »

Un échange s'ensuit avec les membres du conseil d'administration.

Il est procédé au vote secret sous le contrôle de Me DUPUIS, huissier de justice, dans les mêmes conditions que lors des conseils d'administrations des 5 et 17 novembre 2020.

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 28 Membres représentés : 7 Total : 35	Ne se prononce pas : 2 Vote blanc : 9 Suffrages exprimés : 24 Pour : 23 Contre : 1
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration élisent M. Pascal FABRE vice-président du conseil d'administration qui prend le titre de vice-président de l'Université.

3- Élection du Bureau (annexe 4)

La Présidente présente le bureau qui s'organise en six pôles :

- Un pôle « Support pilotage, finances et moyens » qui est confié à Pascal Fabre ;
- Un pôle « Formation et vie étudiante » qui est confié à Laurence Ricq ;
- Un pôle « Recherche et valorisation » confié à Hugues Daussy.

La Présidente précise que ces trois premiers vice-présidents seront en charge, s'ils sont élus, des conseils centraux, donc le conseil d'administration en tant que vice-président du conseil d'administration si Pascal Fabre est élu, la CFVU pour Laurence

Ricq, la commission recherche pour Hugues Daussy, qui présidera également le conseil académique.

- Un pôle « Relations humaines, sociales (QVT et valeurs) » confié à Benoit Géniaut ;
- Un pôle « Rayonnement international, Art, Culture et Communication scientifique » confié à Samir Jemei ;
- Un pôle « Partenariats socio-économiques et innovation » confié à Daniel Hissel.

La Présidente indique qu'Antoine Perasso sera vice-président UBFC et collègiums. Il animera les cinq collègiums.

M. PERASSO se présente.

La Présidente poursuit la présentation des membres du bureau (**annexe 4**).

Un échange s'ensuit avec les membres du conseil d'administration.

Il est procédé au vote secret sous le contrôle de Me DUPUIS, huissier de justice, dans les mêmes conditions que lors des conseils d'administrations des 5 et 17 novembre 2020.

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 28 Membres représentés : 7 Total : 35	Ne se prononce pas : 1 Vote blanc : 7 Suffrages exprimés : 27 Pour : 24 Contre : 3
---	--

Les membres présents et représentés du conseil d'administration élisent les membres du bureau proposés par la Présidente de l'université.

4- Délégation de compétence du conseil d'administration à la présidente de l'université de Franche-Comté (annexe 2)

La Présidente de l'université donne la parole à M. LORENZELLI, agent comptable de l'université, afin de présenter le projet de délibération et répond aux questions des membres du conseil d'administration.

À l'issue de l'échange, le projet de délibération est mis au vote.

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 27 Membres représentés : 8 Total : 35	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 10 Suffrages exprimés : 25 Pour : 24 Contre : 1
---	---

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le projet de délibération par lequel ils délèguent certaines de leurs compétences à la Présidente de l'université.

5- Désignation de représentants du conseil d'administration au sein des conseils de services communs et de la commission de formation permanente

La Présidente rappelle que parmi les services communs de l'UFC, il y en a cinq qui comprennent en leur sein des représentants du conseil d'administration, élus, personnels ou usagers. De même, la commission de la formation permanente à laquelle doivent siéger trois représentants du CA et la fondation FC'INNOV.

Pour les usagers, les mandats sont de 2 ans. Sinon, les mandats sont de la durée du conseil, donc de 4 ans.

5.1 Représentant au Conseil d'Orientation Stratégique du CLA

L'article 8.2 des statuts du Centre de linguistique appliquée (CLA) de l'université prévoit que son Conseil d'Orientation Stratégique comprenne, parmi les membres de droit, « un enseignant-chercheur, membre du Conseil d'Administration de l'Université désigné par ce Conseil en son sein. »

Il revient alors aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un enseignant-chercheur qui sera appelé à siéger au Conseil d'Orientation Stratégique du CLA pendant la durée de son mandat.

M. Richard STEPHENSON, maître de conférences, présente sa candidature pour siéger au Conseil d'Orientation Stratégique du CLA.

Après un vote secret réalisé via l'outil en ligne LimeSurvey, le conseil d'administration se prononce favorablement à la désignation de M. Richard STEPHENSON pour siéger au Conseil d'Orientation Stratégique du CLA.

Effectif statutaire : 36	Ne prend pas part au vote : 0
Membres en exercice : 36	Vote blanc : 4
Quorum : 18	
	Suffrages exprimés : 30
Membres présents : 25	
Membres représentés : 9	Pour : 30
Total : 34	Contre : 0

5.2 Représentants au Conseil de gestion des PUFC – Élection d'un enseignant-chercheur

L'article 22 des statuts des PUFC prévoit que son Conseil de gestion comprenne un représentant du Conseil d'administration de l'UFC, élu en son sein parmi les enseignants-chercheurs.

Il revient alors aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un enseignant-chercheur qui sera appelé à siéger au Conseil de gestion des PUFC pendant la durée de son mandat.

M. Benjamin GOLDLUST, professeur des universités à l'université de Franche-Comté et membre du collège A, se présente pour siéger au Conseil de gestion des PUFC.

Après un vote secret réalisé via l'outil en ligne LimeSurvey, le conseil d'administration se prononce favorablement à la désignation de M. Benjamin GOLDLUST pour siéger au Conseil de gestion des PUFC.

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 25 Membres représentés : 9 Total : 34	Ne prend pas part au vote : 0 Vote blanc : 8 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
---	---

5.3 Représentants au Conseil de gestion des PUFC – Élection de trois personnels BIATSS

L'article 22 des statuts des PUFC prévoit que son Conseil de gestion comprenne trois personnels BIATSS dont les fonctions relèvent des métiers de la chaîne du livre, en activité dans des composantes et services communs et généraux de l'UFC autres que les PUFC, et désignés par le Conseil d'administration de l'UFC après appel à candidature.

La direction des affaires juridiques de l'université a reçu, dans les délais imposés, les candidatures suivantes :

- M. Laurent KONDRATUK ;
- Mme Marie BONJOUR ;
- Mme Sophie LORIOZ ;
- M. Fabien FERRI ;
- Mme Françoise CHAMBEFORT.

Après un vote secret réalisé via l'outil en ligne LimeSurvey, les résultats sont les suivants :

	Nombre de voix	Vote blanc	Ne prend pas part au vote
M. Laurent KONDRATUK	13	2	0
Mme Marie BONJOUR	27		
Mme Sophie LORIOZ	17		
M. Fabien FERRI	16		
Mme Françoise CHAMBEFORT	23		

Les membres présents et représentés du conseil d'administration désignent Mme Marie BONJOUR, Mme Sophie LORIOZ et Mme Françoise CHAMBEFORT pour siéger au Conseil de gestion des PUFC.

5.3.1 Représentants au conseil documentaire du SCD – Election d'un étudiant

L'article 7 du règlement intérieur du SCD prévoit que son conseil documentaire comprenne un étudiant de l'université membre du conseil d'administration désigné par ses représentants au conseil d'administration de l'université.

Il revient alors aux usagers du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un représentant qui sera appelé à siéger au conseil documentaire du SCD pendant la durée de son mandat (deux ans).

Mme Clémence PITARD, étudiante à l'université de Franche-Comté et membre du collège « usagers », se présente pour siéger au conseil documentaire du SCD.

Les cinq membres du collège « usagers » présents et représentés se prononcent favorablement à la désignation de Mme Clémence PITARD pour siéger au conseil documentaire du SCD.

Effectif statutaire du collège « usagers » : 6 Membres en exercice : 6 Quorum : 3 Membres présents : 4 Membres représentés : 1 Total : 5	Ne prend pas part au vote : 0 Vote blanc : 0 Suffrages exprimés : 5 Pour : 4 Contre : 1
---	---

5.3.2 Représentants au conseil documentaire du SCD – Election d'un enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur

L'article 7 du règlement intérieur du SCD prévoit que son conseil documentaire comprenne un enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur de l'université membre du conseil d'administration désigné par ses représentants au conseil d'administration de l'université.

Il revient alors aux enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs présents et représentés du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un représentant qui sera appelé à siéger au conseil documentaire du SCD pendant la durée de son mandat (quatre ans).

Mme Laurence ANDERHUEBBER, professeur agrégée du secondaire affecté à l'université de Franche-Comté et membre du collège « B », se présente pour siéger au conseil documentaire du SCD.

Les cinq membres du collège « usagers » présents et représentés se prononcent favorablement à la désignation de Mme Clémence PITARD pour siéger au conseil documentaire du SCD.

Effectif statutaire du collège enseignant-chercheur, enseignant et chercheur : 16 Membres en exercice : 16 Quorum : 8	Refus de vote : 0 Abstention : 8 Suffrages exprimés : 8
---	---

Membres présents : 13 Membres représentés : 3 Total : 16	Pour : 13 Contre : 0
--	-------------------------

Les résultats font apparaître un total de 21 votants alors que le collège électoral ne comprenait que 16 votants. En raison de cette irrégularité, le point 5.3.2 sera à nouveau mis au vote lors du prochain conseil d'administration.

5.4.1 Représentants des personnels au conseil du SUMPPS

L'article 4.1 des statuts du SUMPPS prévoit que son conseil comprenne « 2 membres désignés par le Conseil d'administration de l'université, en son sein, parmi les représentants élus des personnels et des usagers ».

Son article 4.2 impose le respect de la parité « homme-femme » entre les deux membres désignés.

Il revient alors aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un représentant du personnel et un représentant des usagers qui seront appelés à siéger au conseil du SUMPPS pendant la durée de leur mandat (respectivement 4 et 2 ans).

Mme Christine QUILLET se présente comme représentante du personnel (M. César GUERIN comme représentant des étudiants).

À l'issue d'un vote secret réalisé via l'outil LimeSurvey, les membres présents et représentés du conseil d'administration se prononce favorablement à la désignation de Mme Christine QUILLET.

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 25 Membres représentés : 9 Total : 34	Ne prend pas part au vote : 0 Vote blanc : 4 Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0
---	---

5.4.2 Représentants des étudiants au conseil du SUMPPS

L'article 4.1 des statuts du SUMPPS prévoit que son conseil comprenne « 2 membres désignés par le Conseil d'administration de l'université, en son sein, parmi les représentants élus des personnels et des usagers ».

Son article 4.2 impose le respect de la parité « homme-femme » entre les deux membres désignés.

Il revient alors aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un représentant du personnel et un représentant des usagers qui seront appelés à siéger au conseil du SUMPPS pendant la durée de leur mandat (respectivement 4 et 2 ans).

M. César GUERIN se présente comme représentante des usagers (Mme Christine QUILLET comme représentant des personnels).

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Ne prend pas part au vote : 0 Vote blanc : 10 Suffrages exprimés : 24
---	---

Membres présents : 25 Membres représentés : 9 Total : 34	Pour : 24 Contre : 0
--	-------------------------

À l'issue d'un vote secret réalisé via l'outil LimeSurvey, les membres présents et représentés du conseil d'administration se prononce favorablement à la désignation de M. César GUERIN.

5.5 Représentants au Conseil Stratégique du SUP-FC

L'article 4.4 des statuts du SUP-FC prévoit que son Conseil Stratégique comprenne « deux membres désignés parmi les membres du Conseil d'Administration de l'UFC :

- Un enseignant ;
- Un étudiant. »

Il revient alors aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, un enseignant et un étudiant qui seront appelés à siéger au Conseil Stratégique du SUP-FC pendant la durée de leur mandat (respectivement 4 et 2 ans).

Aucun membre du conseil d'administration ne présente sa candidature. Ce point sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

5.6 Représentants à la Commission de formation permanente

L'article 2.1 des statuts de la Commission de formation permanente prévoit qu'elle comprenne « 3 représentants élus du Conseil d'administration, ou leur suppléant ».

Il revient alors aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, trois titulaires et trois suppléants appelés à siéger à la Commission de la formation permanente pendant la durée de leur mandat.

Mme Marie-Pascale BEHRA et M. Matthieu GUINEBERT présentent leur candidature, respectivement en qualité de titulaire et de suppléant pour siéger à la commission de la formation permanente.

À l'issue d'un vote secret réalisé via l'outil LimeSurvey, les membres présents et représentés du conseil d'administration se prononcent favorablement à la désignation de Mme Marie-Pascale BEHRA (titulaire) et de M. Matthieu GUINEBERT (suppléant).

En l'absence de candidatures, les deux autres membres titulaires et suppléants appelés à siéger à la commission de la formation permanente seront désignés lors du prochain conseil d'administration.

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 25 Membres représentés : 9 Total : 34	Ne prend pas part au vote : 0 Vote blanc : 9 Suffrages exprimés : 30 Pour : 26 Contre : 0
---	---

5.7 Représentants à la fondation partenariale FC'INNOV

La fondation partenariale FC'INNOV, personne morale de droit privé dotée de la personnalité juridique, créée le 27 juin 2013 pour une durée initiale de cinq ans, a été prorogée sans durée déterminée le 27 juin 2018.

D'après l'article 6 de ses statuts, la fondation est administrée par un conseil d'administration de 17 membres répartis en deux collèges, dont le collège des membres Fondateurs comprenant « deux membres désignés par le conseil d'administration de l'université parmi les représentants élus des personnels au sein de ce conseil ».

La durée de mandat de l'ensemble des membres du conseil d'administration de FC'INNOV est de 3 ans renouvelables, conformément à l'article 6 de ses statuts.

Il revient alors aux membres du Conseil d'administration de désigner, en leur sein, deux représentants élus des personnels pour une durée de 3 ans.

M. Antoine PERASSO et Mme Céline REYLE se présentent pour siéger à la fondation FC'INNOV.

Effectif statutaire : 36
Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Membres présents : 25
Membres représentés : 9
Total : 34

	Nombre de voix	Vote blanc	Ne prend pas part au vote
M. Antoine PERASSO	26	8	0
Mme Céline REYLE	26		

Les membres présents et représentés du conseil d'administration se prononcent favorablement à la désignation de M. Antoine PERASSO et Mme Céline REYLE pour siéger à la fondation FC'INNOV.

6- Questions diverses

Mme BEHRA demande s'il sera possible de lui envoyer la motion qui a été votée.

La Présidente répond qu'elle sera envoyée à tous les membres du conseil d'administration.

Mme TIRVAUDEY prend la parole pour M. GILBERT dont le micro ne fonctionne plus pour demander s'il est envisageable que les candidats sur la liste « Ensemble » aux élections aient le droit de communiquer, selon une périodicité qui resterait à déterminer, grâce aux listes de diffusion.

La Présidente répond qu'elle va prendre le temps de la réflexion et qu'elle note bien cette demande de la part de la liste « Ensemble ».

Mme BEHRA relève que c'est une question qui se pose également pour les étudiants.

La Présidente répond que sur cette question également, il est important de prendre le temps de la réflexion.

La séance du conseil d'administration est clôturée à 18h10.